



Réunion du 10/01/2022

Présidente de séance : Mme Claudette JEANPIERRE
Présents: Mme JEANPIERRE - Mrs DURIEUX - GUIOTTO - SIDONI

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes,

AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF.
Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, applicable des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 - Appels) des règlements généraux de la FFF.

RECEPTIONS DOSSIERS FORFAIT

Affaire N°94 Dossier transmis par la commission séniors Coupe Valeyre Léger
Affaire N°95 Dossier transmis par la commission séniors Coupe Valeyre léger
Affaire N°96 Dossier transmis par la commission séniors D4 poule D

DECISIONS

FORFAIT SIMPLE

***N°94 rencontre n°24251658 du 09/01/2022/2021 Coupe Valeyre léger**

Match perdu par forfait avec – 1 point à ST ROMAIN LE PUY 1 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (MONTREYNAUD 1) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°95 rencontre n°24251664 du 09/01/2022/2021 Coupe Valeyre léger**

Match perdu par forfait avec – 1 point à ST FERREOL 1 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (CELLIEU 1) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°96 rencontre n°23420741 du 05/12/2021 séniors D4 poule D**

Match perdu par forfait avec – 1 point à COUZAN pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (MARCILLY CHAMPDIEU) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

AMENDE

Amende pour forfait simple : 50€

N°94 Match n°24251658 Coupe valeyre léger
N°95 Match n°24251664 Coupe valeyre léger
N°96 Match n°23420741 Séniors D4 poule D

TRESORERIE LIGUE

Relevé n°2 - saison 2021/2022

En vertu de l'article 47.3 des règlements généraux de la Laura Foot, les clubs suivants ne sont pas à jour de trésorerie au 04/01/2022.

Dans le cas où ils ne régulariseraient pas leur situation au 18/01/2022, les clubs ci-dessous seront pénalisés d'un retrait de quatre (4) points fermes au classement de l'équipe du club évoluant au niveau le plus élevé.

SAISON 2021 / 2022

REGLEMENT

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.79



- 563672 PLCQ FUTSAL CLUB
- 545881 AS DU PARC D/ SP
- 853600 AB FOOTBALL TERRENOIRE
- 504585 AS COURS
- 614387 CS TRAMINOTS STEPHANOIS
- 580450 C OMNISPORT LA RIVIERE
- 560439 GJ CHAMPDIEU MARCILLY LIGNON
- 582486 RENCONTRE DES PEUPLES
- 546805 FC ROANNE
- 525333 JS ST VICTOR ST ETIENNE
- 563598 A DES JEUNES CHAPELLOIS

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la commission d'appel compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.

La Présidente de séance
Claudette JEANPIERRE

Le Secrétaire
Serafino SIDONI